

## PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Le Conservatoire & Orchestre de Caen permet aux familles de régler les **droits d'inscription** (hors frais de dossier) en 5 mensualités prélevées de janvier à mai.

Pour cela :

- Le montant de vos droits d'inscription doit s'élever au minimum à 100€ (hors frais de dossier).
- Les Atouts Normandie et/ou chèques vacances ne pourront être utilisés.

Si vous souhaitez opter pour ce mode de paiement, vous devez joindre à votre dossier, **l'autorisation de prélèvement SEPA** dûment complétée et accompagnée d'un **RIB, RIP, RICE au format IBAN/BIC**.

La date limite pour pouvoir bénéficier du prélèvement automatique est le **31/10/2026**.